

FICHE ACTION AXE 8. VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Levier d'action

Mutualisation de l'expertise juridique et opérationnalisation de la veille réglementaire inter-filières

Enjeu

Développement des compétences

Secteur concernés

BAT (Bâtiment), **ENR** (Énergies Renouvelables), **EC** (Économie Circulaire)

Publics concernés par l'action

Salariés en poste (prioritairement : chargés d'affaires, responsables techniques, dirigeants) et **Demandeurs d'emploi** (visant des postes qualifiés).

Principaux métiers visés

Guide Composteur | EC (explicitement lié au déploiement des politiques publiques et notamment de la loi AGECE, concernant le tri à la source des biodéchets).

Responsable logistique & qualité | EC (intégration des critères ESG et maîtrise des obligations de reporting extra-financier).

Technico-commercial(e) | ENR (capable d'argumenter spécifiquement sur les aspects réglementaires et financiers, aides, tarifs de rachat).

Responsable Projets Production | ENR (maîtrise pointue des cadres légaux pour mener la concertation et la négociation, et le respect des contraintes réglementaires).

Chargé(e) d'affaires du bâtiment | BAT (polyvalence incluant des compétences réglementaires fortes pour coordonner les offres et garantir la conformité).

Technicien(ne) en rénovation énergétique | BAT (veille sur les aides disponibles, comme MaPrimeRénov' et maîtriser les diagnostics).

Conducteur(trice) de travaux bâtiment | BAT (émergence de spécialisations comme "Coordinateur en réemploi des matériaux", connaissance approfondie des réglementations sur les déchets (PEMD) et l'économie circulaire sur chantier).

Niveau d'impact escompté

Moyen/Fort (La maîtrise réglementaire conditionne l'accès aux marchés et la pérennité des modèles économiques dans ces secteurs très normés).

Difficulté de mise en oeuvre

Faible/Moyenne (Nécessite une expertise pointue, une mise à jour constante et une capacité à "traduire" le droit en compétences opérationnelles pour trois secteurs différents).

Constats amenant à cette action

Selon la phase 2 de l'étude Transition Écologique Juste dans l'ESS des Bouches-du-Rhône, la veille réglementaire est identifiée comme une compétence stratégique transverse, mais avec des spécificités par secteur qui créent une charge mentale et technique élevée pour les structures :

- **Pour les ENR** : Il existe un besoin crucial de maîtrise des politiques énergétiques nationales et des cadres internationaux émergents (normes ESG, directive CSRD) pour sécuriser les modèles économiques.
- **Pour l'EC** : La connaissance accrue des réglementations comme la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) et le fonctionnement des Filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) est une compétence prioritaire à développer.

- **Pour le BAT** : Les compétences réglementaires sont liées à la maîtrise de l'économie circulaire appliquée au bâtiment (diagnostic PEMD - Produits, Équipements, Matériaux, Déchets) et à la traçabilité des déchets.
- **Globalement** : Les structures de l'ESS peinent souvent à dégager du temps pour cette veille stratégique, alors que les appels d'offres publics exigent une conformité et une technicité croissantes.

Descriptif de l'action proposée

Mise en place d'un "Hub de Décryptage et de Montée en Compétences Réglementaires" (HDMCR).

L'action ne se limite pas à diffuser de l'information, mais vise à **transformer l'information légale en compétence opérationnelle** via un programme annuel d'ateliers techniques et de ressources partagées.

1. **Centralisation et curation de la veille (Axe transversal) :**
 - S'appuyer sur les outils existants (Veille Artisanat de la CMA, Portail PRECI) pour agréger les nouveautés (Loi AGECE, décrets tertiaires, MaPrimeRénov', PPE).
 - Produire des fiches de synthèse opérationnelles : "Ce qui change pour mon métier".
2. **Cycle de "Webinaires-Formations" trimestriels par filière :**
 - *Session EC* : Décryptage de la loi AGECE et gestion administrative des filières REP : comment monter les dossiers et assurer le reporting.
 - *Session ENR* : Atelier sur les normes ESG/CSRD et l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) des projets, identifiée comme compétence émergente clé.
 - *Session BAT* : Formation technique sur le diagnostic PEMD et les obligations de tri/traçabilité des déchets de chantier.
3. **Accompagnement à la réponse aux marchés (Compétence administrative) :**
 - Ateliers pratiques pour intégrer ces nouvelles contraintes réglementaires dans la rédaction des mémoires techniques des appels d'offres publics.

Écosystème mobilisable

- **Pilote(s) de l'action** : CRESS PACA (animation transversale ESS) en lien avec la CMA (pour l'expertise artisanat/technique).
- **Partenaires potentiels** :
 - **CCI et CMA** : Pour l'apport de contenu technique via leurs services de veille existants.
 - **Réseaux spécialisés** : PRECI (Portail Régional de l'Économie Circulaire) pour la partie EC.
 - **OPCO** : Pour le financement des modules de formation.
 - **France Travail (FT)** : Pour diffuser ces modules auprès des demandeurs d'emploi qualifiés nécessitant une mise à jour réglementaire.
 - **UDES** : veille juridique et sociale pour appuyer la fonction employeur

Ressources ou exemples sur lesquels s'appuyer

- **Service "Veille Artisanat" des CMA** : Newsletter nationale au service des conseillers (réglementation, économie circulaire, RSE).
- **Projet "Impact+" (CMA/Interreg)**¹ : S'inspirer de ce parcours formatif existant sur la gestion des déchets du BTP (réglementation, REP, réemploi) pour structurer le module BAT/EC (expérimentation dans le 83 et 06)
- **Portail PRECI** : Plateforme régionale dédiée à l'économie circulaire, ressource clé pour la veille EC.
- **Guide de l'ADEME sur l'Autoconsommation Collective** : Exemple de ressource technique à vulgariser pour la filière ENR.

¹ <https://www.cmar-paca.fr/article/impact-plus>

- **Activation d'une cellule de veille par la MDE Ouest-Provence** : diffusion de note d'enjeux.
- **Webinaires organisés par Constructys** : sur les nouveaux dispositifs, dispositifs peu utilisés (comme le CPF) envers leurs entreprises adhérentes (gestion de leur formation au quotidien)
- **Veille marchés publics (ESS, SIAE)** : Les Canaux²

Résultats attendus de l'action

- **Montée en expertise** : Les salariés maîtrisent les nouvelles obligations (AGEC, PEMD, CSRD) et peuvent les appliquer immédiatement.
- **Sécurisation économique** : Les entreprises répondent mieux aux appels d'offres en intégrant les exigences réglementaires récentes (clauses environnementales, circulaires).
- **Anticipation** : Les structures ne subissent plus la réglementation mais l'utilisent comme levier de différenciation concurrentielle (notamment via la RSE et l'ACV).

Indicateurs de réalisation et d'impact (inspirés du Guide VALOR'ESS)

- **Indicateur de réalisation** : Nombre de salariés/dirigeants ayant participé aux ateliers de décryptage réglementaire.
- **Indicateur de compétence (Savoirs)** : % d'individus qui ont développé des connaissances techniques grâce à l'activité déployée (ex: score de réussite à un quiz post-atelier sur la loi AGECE ou le diagnostic PEMD).
- **Indicateur de compétence (Savoir-faire)** : % de structures déclarant avoir intégré une nouvelle obligation réglementaire dans leurs processus ou leurs réponses à appels d'offres suite à l'accompagnement (Auto-évaluation).
- **Indicateur d'impact (Confiance)** : % d'individus qui ont développé leur confiance en soi reliée à des tâches précises (ex: capacité à réaliser un reporting ESG ou un dossier REP).

² <https://lescanaux.com/les-canaux-resources-old/comment-repondre-a-un-appel-doffres/>